2025-2028

Académie de musique et de danse

de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

Projet d'établissement

INTRODUCTION....3

PARTIE 1 – L'ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE....6

PARTIE 2 – LE PROJET 2025-2028....15

Axe 1 : L'axe Culture et Citoyenneté....16
1.1 – L'AMD, un lieu de liberté par la pratique artistique....16
1.2 – Equilibre entre l'innovation pédagogique et les moyens accordés....17
1.3 – Ouverture sur de nouveaux domaines pédagogiques et culturels....17
1.3.1 Le break dance....17
1.3.2 Pôle jazz/musiques actuelles....17
1.3.3 Vers l'ouverture de nouvelles classes....18
1.3.4 Les pratiques numériques....18
1.4 –Organisation pédagogique confortée....19
1.4.1 Coordinateurs de pôles....19
1.4.2 Aboutissement du chantier sur la Formation Musicale....20
1.4.3 Accompagnement des évolutions professionnelles....21
1.4.4 Accompagnement piano des cours de danse....22
1.5 –Les besoins RH à l'AMD....22
1.5.1 La fonction d'accueil et de maintenance....22
1.5.2 Prestation technique des spectacles....23
1.5.3 Outils numériques de communication....23
1.5.4 Renouvellement du matériel et parc instrumental....24
1.6 – Multiplier les démarches participatives....24
1.7 – Le développement de la pratique amateur....25
1.7.1 Master-classes et artistes invités....25
1.7.2 Les parcours d'apprentissages....25
1.7.3 Poursuite de l'Ecole du Spectateur....26

Axe 2 : L'axe social....27
2.1 – Une politique tarifaire attractive....27
2.2 – Articuler les temps scolaires et périscolaires....27
2.2.1 Musiciens intervenants....27
2.2.2 Orchestres à l'école et classes dansantes....28
2.2.3 Mise en place de classes CHAM....28
2.2.4 Convention musique avec le collège Anne Frank....28
2.2.5 Les cours d'éveil à la musique et à la danse délocalisés....29
2.3 – Formation des enseignants....29
2.4 – Accessibilité de notre établissement et de nos programmes pédagogiques....29
2.5 – Promouvoir l'égalité femmes/hommes....31
2.6 _ Ecologie et mobilité....31

Axe 3 : L'axe territorial....33
3.1 – Attractivité et rayonnement....33
3.1.1 Attractivité....33
3.1.2 Rayonnement artistique....33
3.1.3 Présence aux cérémonies officielles....34
3.1.4 Réalisation de projets avec les associations et structures institutionnelles du territoire....34
3.2 – Le classement du conservatoire....34
3.3 – L'AMD comme pôle ressource du territoire....35

Remerciements....36
Chronologie des projets....37
Annexes....38

INTRODUCTION

Lieu de découverte, d'apprentissage et d'approfondissement des pratiques artistiques, l'Académie de Musique et de Danse (AMD), de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), en fixant un cap, affiche son ambition d'être, un atout pour répondre à la diversité des demandes et favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante.

Il faut à la fois se transformer, rester fidèle à nos valeurs et s'adapter au monde.

Dans ce cadre, ce document a été réalisé en concertation avec l'équipe enseignante de l'AMD, la direction culturelle de la CCMP (Direction Culture Sport Cohésion sociale) et fait suite à de nombreuses réunions du groupe de travail des élus de la commission culture, qui ont permis d'identifier et de spécifier les choix pédagogiques et les orientations stratégiques de l'établissement.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement d'enseignement artistique, ainsi que ses objectifs prioritaires. Il présente les missions et permet de définir les choix et les enjeux des quatre années à venir, d'évaluer les moyens associés et les efforts nécessaires à leur mise en œuvre sur la période 2025-2028.

Déclinaison de la politique culturelle de la CCMP, il s'inscrit dans les orientations et les préconisations nationales publiées par le ministère de la Culture, à travers le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP).

Le suivi de ces actions sera effectué par le conseil d'établissement, véritable instance de concertation statutairement placé sous l'autorité de la Présidente de la Communauté de Communes. Il s'agit d'éditer et de présenter en conseils (pédagogique et d'établissement) un rapport d'activité insistant sur les aspects de réalisation du projet.

Sa conception et son application relèvent de l'autorité du directeur de l'Académie de Musique et de Danse, en concertation avec la directrice du Pôle Culture Sport Cohésion sociale, l'ensemble des enseignants, le Conseil Pédagogique, les élus, et les partenaires internes et externes de la CCMP.

Les Conservatoires d'aujourd'hui sont des lieux d'enseignements, de transmission du patrimoine, d'orientation des apprentis artistes, vecteurs de lien social et d'enrichissement des personnes, éléments incontournables de la politique culturelle et éducative du territoire tant en matière de formation que de diffusion.

Aujourd'hui, outre l'enseignement artistique spécialisé dans l'apprentissage musical et chorégraphique, ils doivent répondre à des missions :

- d'éducation artistique et culturelle
- de création et de diffusion
- d'accompagnement et de développement des pratiques artistiques des amateurs
- de sensibilisation et de formation culturelle des publics
- de centre de ressources

En effet, nos établissements deviennent des lieux de rencontres, relais essentiels des politiques publiques et culturelles. Vecteurs de lien social, ils participent à la formation des citoyens en croisant les publics, les pratiques et les esthétiques.

Depuis 2010, l'Académie de musique et de danse a su proposer le développement de dispositifs innovants et la construction de deux projets d'établissement forts, mettant au centre des apprentissages la pratique collective, l'ouverture aux différents répertoires, la transversalité, la création, l'approche corporelle et le travail vocal.

La crise sanitaire traversée à partir de mars 2020 a contraint l'équipe pédagogique à développer des outils de suivi à distance pour les différents enseignements. Cette période a souligné à quel point la découverte, l'émotion et le partage sont vitaux. Dans un contexte de montée en puissance de pratiques culturelles de plus en plus solitaires et numériques, cette crise aura mis en évidence le besoin d'un rapport aux œuvres vécu « avec les autres ».

Aujourd'hui l'AMD rayonne sur le territoire, tant par la qualité de ses propositions pédagogiques et d'actions culturelles que par le niveau artistique et de formation de son équipe enseignante. Les projets artistiques conduits chaque année avec les élèves sont le fruit de concertations pédagogiques. Ces projets artistiques pourront être donnés dans les salles communales du territoire tout en

restant dans l'intérêt pédagogique des élèves conformément aux missions d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé. Cependant, l'organisation pédagogique est à conforter pour pouvoir assumer les nouvelles missions de l'AMD (dans le cadre de l'EAC) et accompagner son évolution grâce à des moyens matériels et humains adaptés pour répondre aux enjeux d'un établissement d'enseignement artistique du XXIème siècle.

Ce nouveau projet d'établissement sera conduit sereinement si les conditions de la confiance entre nous tous - agents administratifs, enseignants, direction, parents, élèves, élus, partenaires - sont cultivées au quotidien dans le respect des responsabilités des uns et des autres. La participation citoyenne mérite d'être encouragée au sein de l'AMD afin de partager l'engagement dans les décisions qui seront prises et qui toucheront aux valeurs du service public de l'enseignement artistique.

L'ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rentrée 2023-2024

704 élèves

- **Musique : 526 élèves**
- **Danse : 178 élèves**

Orchestres à l'école : 81 élèves

Classes dansantes : 98 élèves

438 heures hebdomadaires de cours

- **33 professeurs**
- **1 directeur**
- **1 coordinatrice générale**
- **1 secrétaire**
- **1 agent d'accueil à mi-temps**

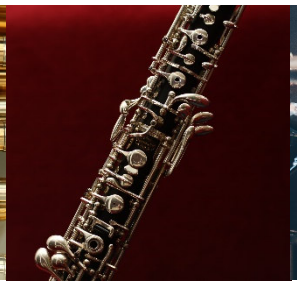

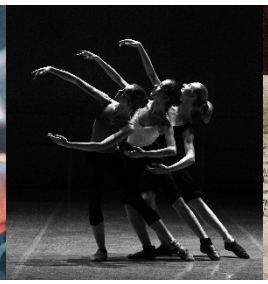

Rapport d'activité sur les années 2019-2023

Répartition géographique des élèves

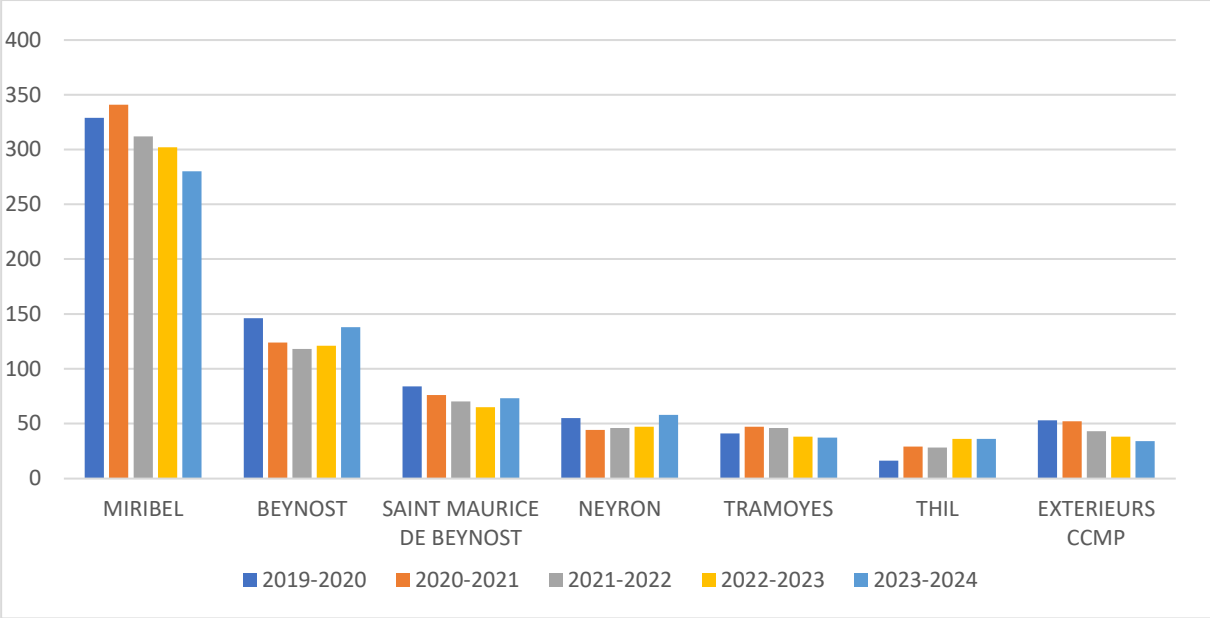

Miribel représente toujours la majorité des élèves inscrits malgré la baisse d'inscriptions depuis 2021, au profit des communes comme Tramoyes et Thil en légère progression. Saint Maurice de Beynost reste stable. Les inscriptions d'élèves en provenance des communes extérieures à la CCMP diminuent en raison notamment des tarifs plus élevés que pour les élèves de la CCMP. Cette répartition correspond globalement aux données démographiques générales de la CCMP.

Evolution des effectifs des élèves en musique et en danse

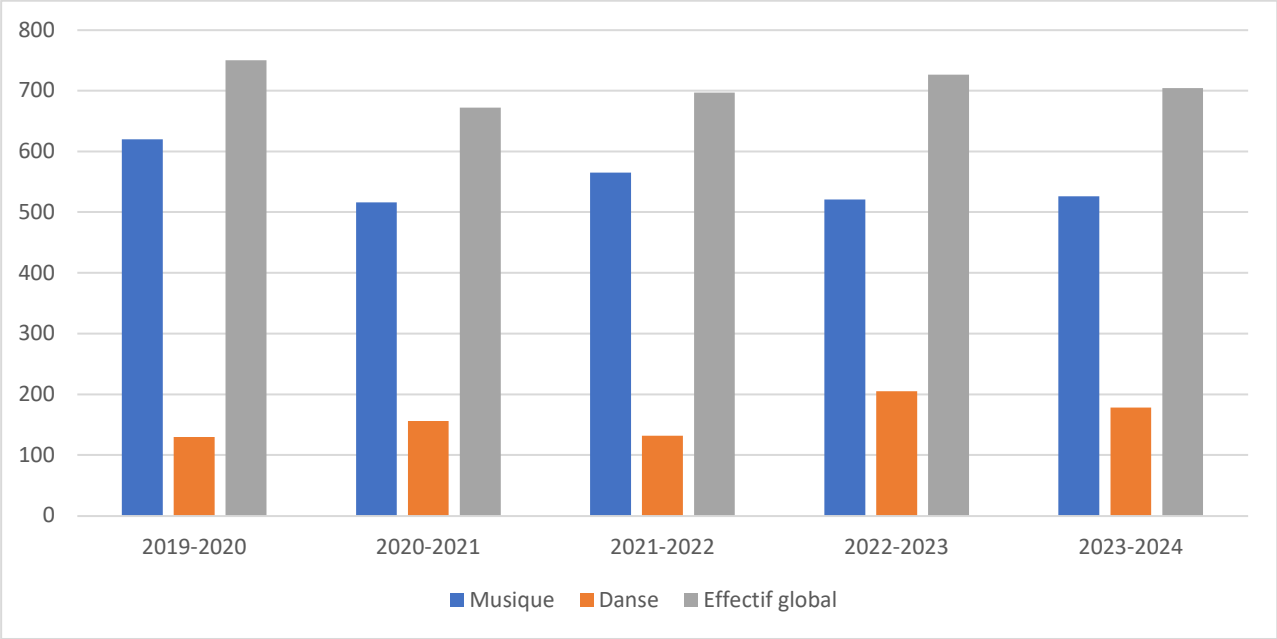

Les élèves musiciens représentent près des 2/3 de l'effectif global, et la danse en légère progression représente un tiers des élèves inscrits.

Répartition des effectifs des élèves en musique

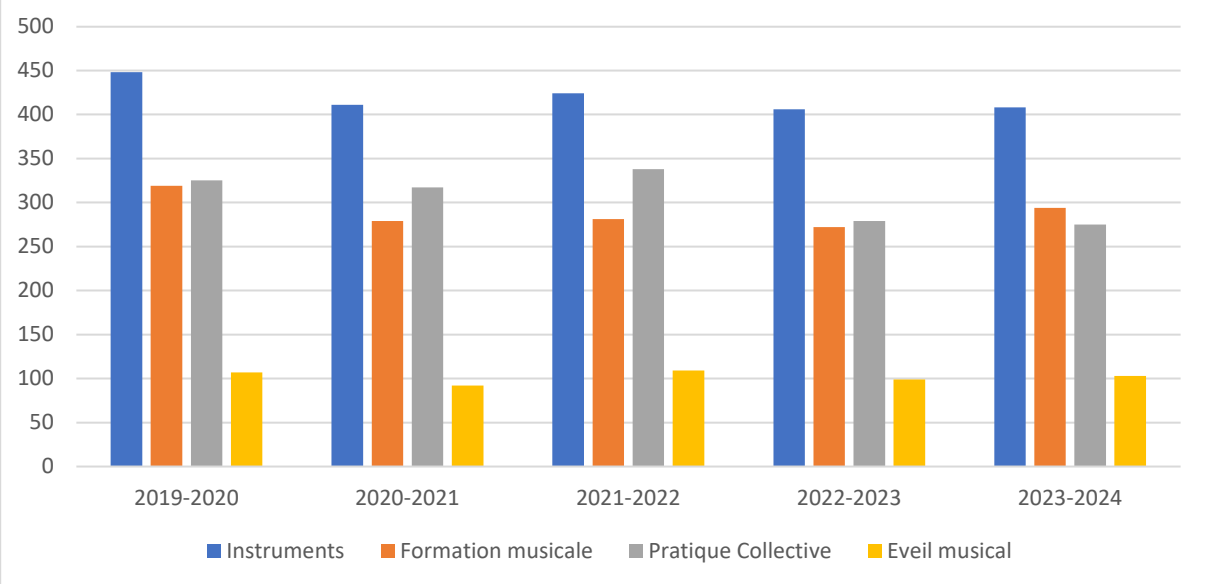

Répartition des effectifs des élèves en danse

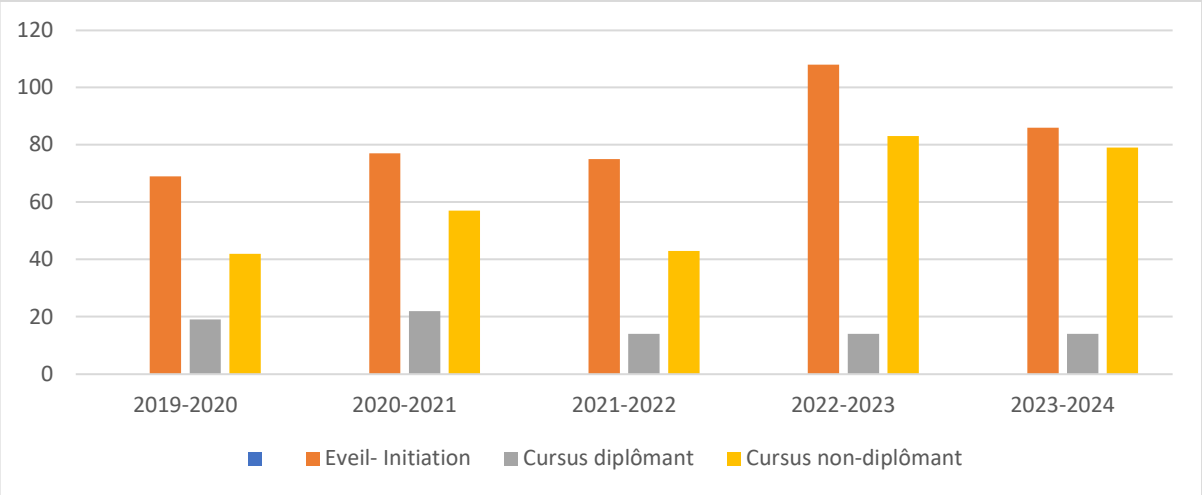

A l'issue du tronc commun sur le cycle éveil initiation qui rassemble une majorité d'enfants désireux de découvrir la danse, deux parcours pédagogiques sont proposés en danse. Le cycle diplômant, relativement stable en effectif qui demande un engagement en termes de nombre de cours dans une spécialité et le choix d'une discipline optionnelle, et le cycle non-diplômant qui rassemble un nombre d'élèves plus important avec un cours hebdomadaire et un module complémentaire (pratique du spectateur, atelier chorégraphique, ...).

A noter également une forte baisse d'effectif à la rentrée 2019 à la suite du départ de la professeure de danse en place depuis de longues années.

Répartition par tranches d'âge et niveaux scolaires

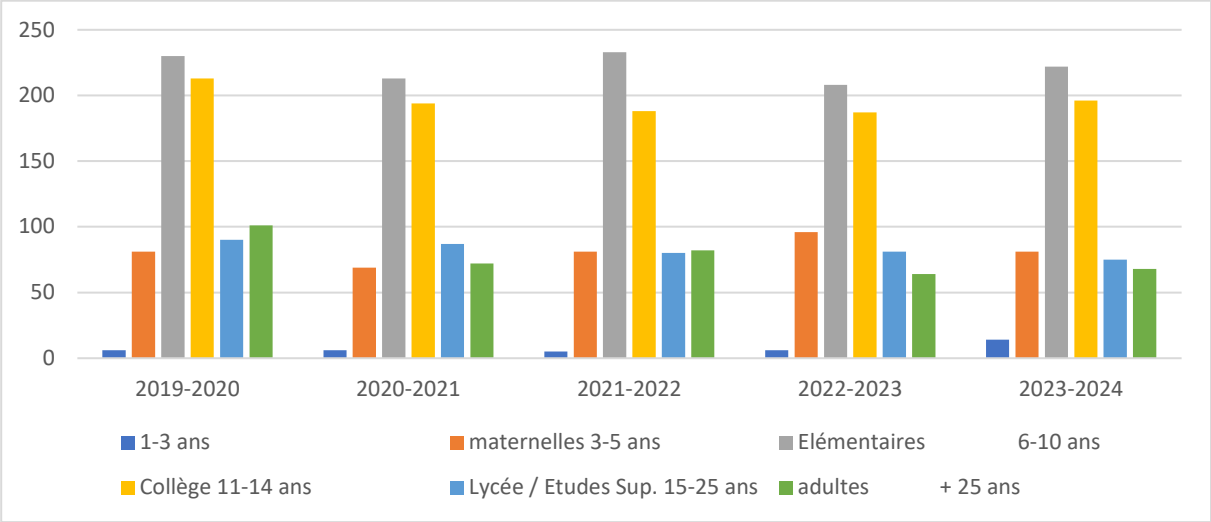

Pourcentages des tranches d'âges pour l'année 23-24

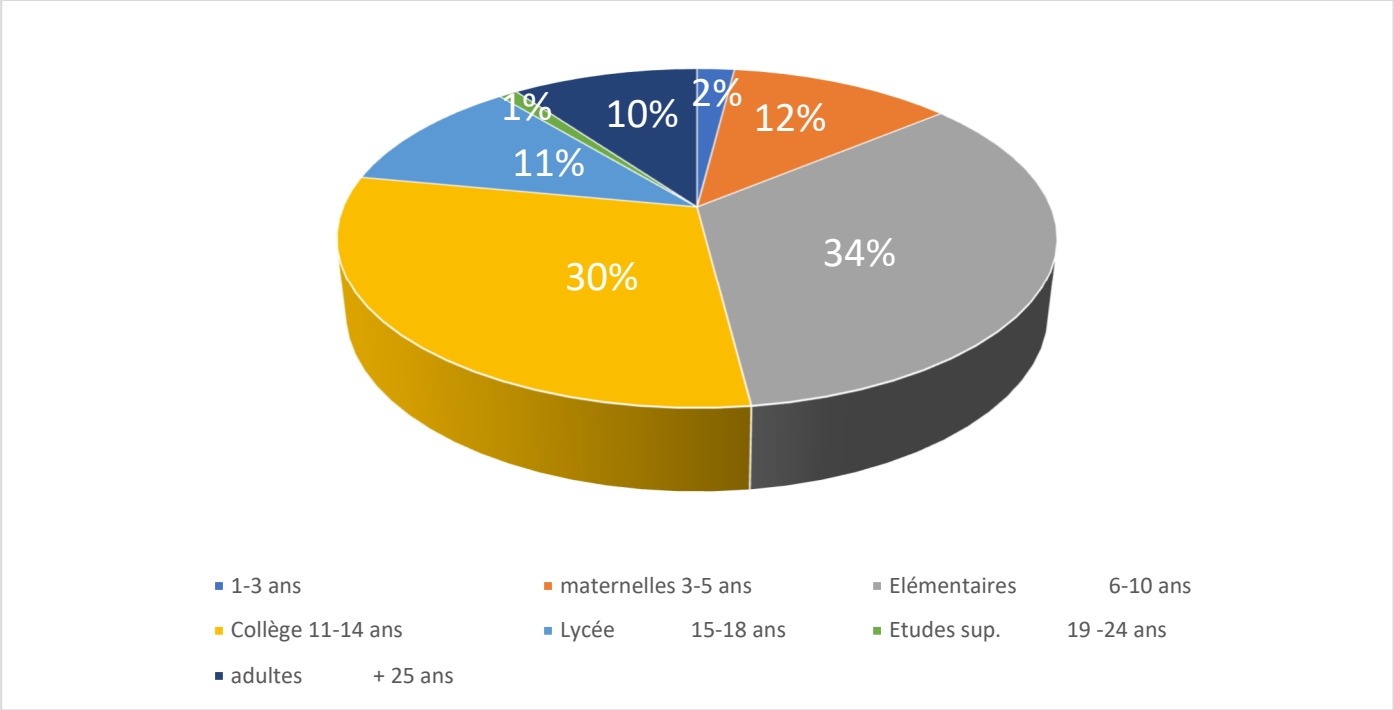

L'éveil et l'initiation constituent un premier accueil d'enfants pour la découverte en musique et en danse. La majorité des élèves se situe sur les années de l'élémentaire et du collège avec plus des 2/3 de l'effectif. Le passage au lycée freine considérablement la poursuite des études musicales ou chorégraphiques. Les élèves adultes sont généralement inscrits dans les pratiques collectives instrumentales et vocales, mais aussi en danse. Dans la mesure des places disponibles, certains élèves de plus de 25 ans sont admis en cycle adultes pour une durée de cursus de 5 ans.

Evolution du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire

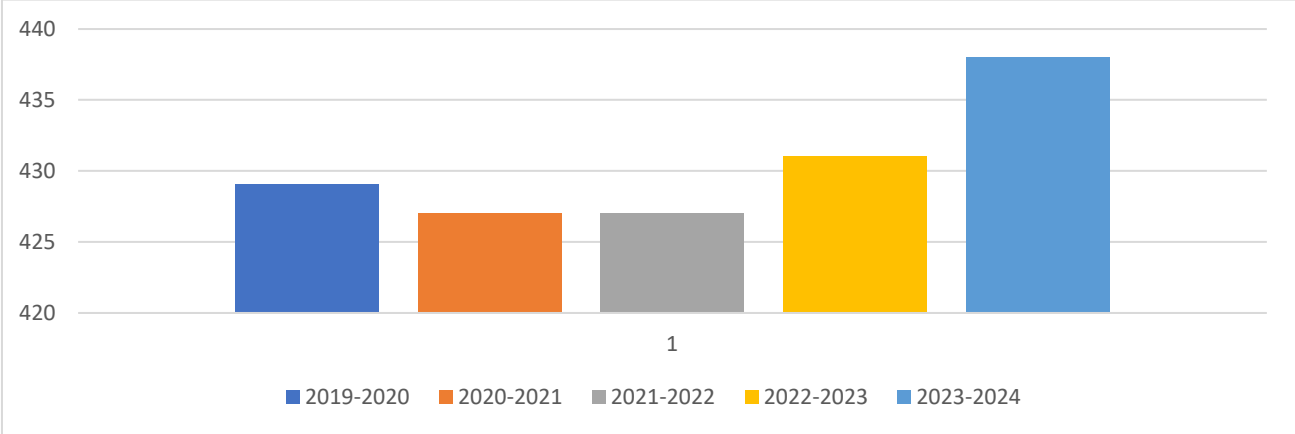

Après un fléchissement observé en 2020 et 2021, le nombre d'heures hebdomadaires dépasse les 435 heures en raison de l'ouverture de nouveaux cours, la mise en place des modules pédagogiques du cycle projet, l'émergence de nouvelles disciplines en danse (hip-hop) et musique (cycle création).

Pourcentage de la masse salariale et des recettes CCMP (2023)

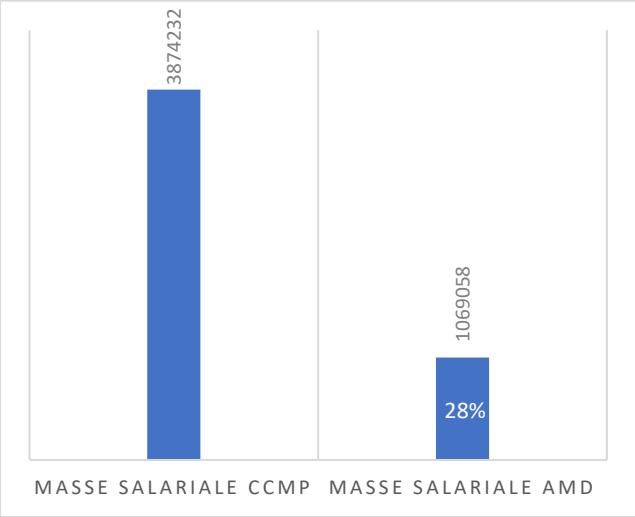

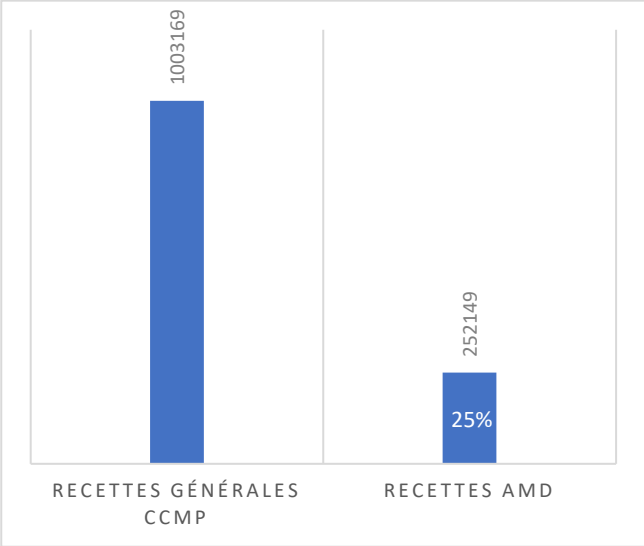

Evolution de la charge nette de l'AMD

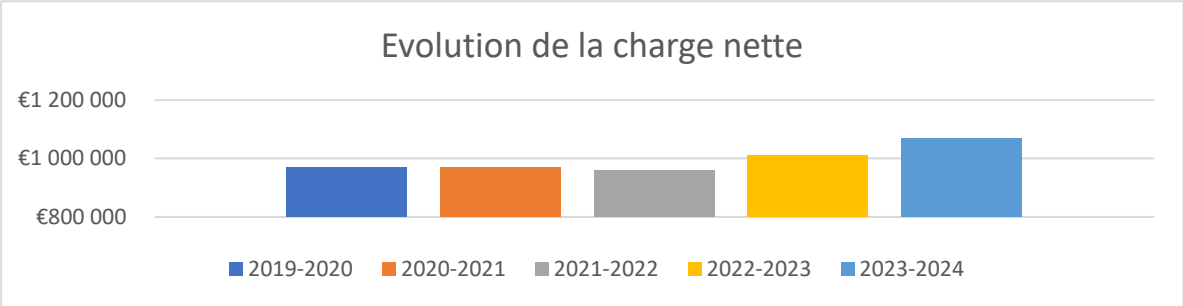

Une évolution contenue entre 2019 et 2022, puis une accentuation sur la rentrée 2023 due en partie à la prise en compte de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation, ainsi que l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) de l'équipe, l'augmentation du point d'indice, les heures d'enseignement crées pour certaines disciplines, et les remplacements dus aux mi-temps thérapeutiques et au remplacement des cours et arrêts de travail longue durée.

Les valeurs de l'AMD partagées avec l'équipe pédagogique

Equipements et organisation de l'AMD

- 18 salles de cours
- 1 auditorium (accueil entre 50 et 80 personnes)
- 1 salle éveil musique et danse
- 1 salle d'étude
- 1 studio d'enregistrement

- 2 studios de danse situés dans les gymnases communautaires de Saint-Martin et de La Chanal à Miribel.

Organes de concertation :

- Le Conseil d'Etablissement (C.E) : son action n'est pas délibérante, mais consultative. Outil de réflexion, de débat et d'échanges, il concourt à la

vie de l'établissement grâce aux avis formulés par ses membres. Son but est de structurer et faciliter les relations entre les différents partenaires. Les débats peuvent concerner l'organisation administrative, le fonctionnement, les locaux, les usagers, les activités… Le C.E se réunit deux fois par an sur convocation de la Présidente de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et il est composé ainsi :

- La Présidente de la Communauté de Communes
- Le Vice-Président en charge de la Commission Culture Sport Education
- La Directrice du Pôle Culture Sport Cohésion sociale Citoyenneté de la CCMP
- Le Directeur de l'Académie de Musique et de Danse
- Collège des élus de la Commission Culture de la CCMP (2 titulaires - 1 suppléant)
- Collège des professeurs (3 titulaires – 1 suppléant)
- Collège des parents d'élèves (2 titulaires – 2 suppléants)
- Collège d'élèves (2 titulaires – 1 suppléant)

o Le Conseil Pédagogique (C.P.) : il réunit, autour du Directeur d'établissement, les professeurs responsables des pôles d'enseignement et la coordinatrice générale. Les missions du conseil pédagogique sont de coordonner l'enseignement des disciplines artistiques dans le cadre des règles de fonctionnement définies dans le règlement des études et le règlement intérieur de l'établissement.

<u>Association des parents d'élèves :</u>

Dyapason est l'association des parents d'élèves de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP. Créée en 2010, les activités de l'association sont les suivantes :

- Gestion, entretien, renouvellement d'un parc d'instruments mis à disposition des élèves de l'AMD
- Gestion des manifestations de l'AMD (installation/rangements, entrées, buvette)

- Captation vidéo et mise à disposition sur DVD des spectacles majeurs de l'AMD
- Projets permettant l'enrichissement artistique et culturel des élèves de l'AMD.

LE PROJET 2025-2028

Axe 1
L'axe culture et citoyenneté

L'ambition de l'Académie de musique et de danse est d'être un établissement ouvert sur le territoire communautaire. Nous souhaitons accueillir largement en favorisant l'accessibilité de notre offre d'enseignement artistique, permettant à chaque élève de s'épanouir en musique et en danse. Nous voulons mettre nos ressources en partage et enrichir nos projets avec un maximum de partenaires et participer activement à la mise en œuvre de l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire communautaire.

Nous continuerons à innover dans nos propositions pédagogiques pour les élèves amateurs de demain.

1.1 L'AMD, un lieu de liberté par la pratique artistique

En choisissant la liberté comme axe fort de ce projet, nous prenons en compte chaque élève en l'accompagnant dans sa pratique artistique afin qu'il s'épanouisse, grandisse, réfléchisse et partage des émotions.

L'apprentissage s'incarne à travers différents parcours, permettant de mettre en cohérence une proposition pédagogique en adéquation avec un projet et une ambition éducative.

En permanence questionnés, ces parcours de formation doivent répondre aux enjeux de citoyenneté, de proximité et d'éducation artistique, afin de désigner notre établissement comme pôle ressources.

Ce projet d'établissement nous conduira à travailler de nouvelles orientations pour développer des parcours et des approches pédagogiques nous permettant de répondre à de nouveaux axes de formation et à l'accueil de nouveaux publics.

1.2 Equilibre entre l'innovation pédagogique et les moyens accordés

L'AMD, dans sa politique d'innovation pédagogique, a développé ces dernières années de nouvelles actions pour s'adapter à une demande en perpétuelle évolution : réorganisation des cours de formation musicale, ouverture d'un chœur Gospel, réouverture d'une classe de basson, création de trois orchestres à l'école et de quatre classes dansantes sur six groupes scolaires du territoire, création de deux cours de danse Hip-hop, ouverture d'un cycle création, d'une deuxième classe de violoncelle, d'un module Théâtre en musique, création des cours d'éveil musique et éveil à la danse délocalisés dans six écoles maternelles, interventions dans les EHPAD.

Toutes ces créations pédagogiques représentent une augmentation de seulement 2.5% du volant d'heures total d'enseignement de l'AMD depuis 2019. Pour mettre en place ces différentes actions, l'AMD n'a cessé d'optimiser la répartition des heures d'enseignement afin de limiter au maximum la hausse du volant d'heures attribué. Aujourd'hui, si l'AMD veut continuer d'innover et de poursuivre son évolution pour répondre aux attentes des nouveaux publics et aux préconisations du ministère (SNOP 2023), il apparaît indispensable d'apporter les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

1.3 Ouverture sur de nouveaux domaines pédagogiques et culturels

1.3.1 Le breakdance

L'entrée du breakdance aux Jeux Olympiques 2024 et l'engouement pour la discipline renforce notre volonté de créer une nouvelle offre de cours pour les jeunes du territoire. Cette discipline s'ajouterait à celles déjà existantes à l'AMD : hip-hop (mis en place lors du dernier projet d'établissement), jazz, classique, contemporain.

1.3.2 Pôle jazz/musiques actuelles

Il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur le cursus adapté pour les élèves souhaitant approfondir leur apprentissage en jazz et musiques actuelles avec la mise en place de cours de formation musicale spécifique et de pratiques collectives associées. Ce nouveau cursus devra être défini en

approfondissant les notions liées au jazz et aux musiques actuelles (harmonie, composition, improvisation, jeu collectif). Ce pôle devra être piloté par un professeur coordinateur de catégorie A.

1.3.3 Vers l'ouverture de nouvelles classes

L'AMD doit proposer l'ouverture de nouveaux cours d'instruments jusqu'alors non enseignés comme la contrebasse et le tuba. Il conviendra d'initier des temps de découverte de ces instruments moins connus par l'intervention d'artistes et des temps d'essai.

Il conviendra également de réouvrir la classe de chant classique, fermée depuis septembre 2022, en proposant en amont des actions pédagogiques autour du chant classique.

L'AMD souhaite également mettre en place des conférences sur l'Histoire de la musique et de la danse. Ces cours seront ouverts à tous ceux qui souhaitent avoir des clés de compréhension musicale et chorégraphique et approfondir la connaissance des arts.

Devant la demande toujours croissante des familles pour le cours d'éveil à la musique et à la danse qui propose la découverte de ces deux disciplines complémentaires, il s'avère nécessaire d'ouvrir un troisième cours.

1.3.4 Les pratiques numériques

Les outils numériques font partie des univers créatifs. Transversal, hybride, l'outil numérique est un support à la création. Ces outils ont toute leur place dans les apprentissages. Cet environnement est pour certains déjà intégré dans une pratique autodidacte et pour d'autres, il pourra être un outil complémentaire à l'apprentissage. L'enjeu est de pouvoir transformer ou augmenter certaines approches pédagogiques et artistiques pour transmettre de nouveaux domaines.

L'AMD a la volonté de développer les outils numériques dans les situations d'apprentissage en les considérant comme des auxiliaires pédagogiques plutôt que des substituts.

Nous devons poursuivre le développement de l'instrument virtuel au sein du cycle création et des modules de MAO. Cet apprentissage vise à développer

la connaissance des élèves sur la composition numérique, l'utilisation des logiciels et autres outils informatiques, tout en approfondissant les techniques de production musicale et les connaissances sur la notion de projet artistique (comment s'enregistrer, comment mixer et masteriser sa musique, comment distribuer sa musique sur Internet, comment faire connaître sa musique …). Le développement de l'instrument numérique impliquera un investissement en outils informatiques (ordinateurs, séquenceurs…).

1.4 Organisation pédagogique confortée

Le développement de l'AMD sur ces dernières années a privilégié celui de l'offre pédagogique au détriment de la structuration des différents pôles qui orchestrent et garantissent au jour le jour la vie de l'établissement. La nouvelle organisation de coordination par pôles découle du nombre d'heures déjà en place sur les années précédentes et n'a pas engendré de nouvelles créations d'heures.

Pour répondre à de nouvelles demandes, l'équipe des enseignants s'est largement développée ces dernières années. L'équipe n'est encadrée que d'un seul agent de cadre A pour 36 agents de catégories B et C. Il est impératif de réinterroger le modèle d'organisation pédagogique de l'AMD notamment au sein du Conseil d'Etablissement et des instances politiques de la CCMP pour tendre vers l'élargissement des missions de coordination aux agents qui auraient réussi le concours de PEA ou l'examen professionnel (catégorie A). L'AMD a besoin de renforcer la coordination du pôle jazz, rock, musiques actuelles, et la coordination du dispositif Orchestres à l'école et l'EAC.

1.4.1 Coordinateurs de pôles

L'organisation pédagogique de l'AMD repose actuellement sur le Conseil Pédagogique constitué de seulement 4 pôles d'enseignement : danse, musique classique et contemporaine (actuellement géré par la coordinatrice générale), Formation Musicale et éveil initiation/découverte.

L'élargissement des missions de l'AMD ces dernières années implique la création de deux pôles supplémentaires pour répartir de façon efficiente les différentes

actions menées par l'AMD : le pôle jazz, rock, musiques actuelles et le pôle Orchestres à l'école/EAC. De plus, le pôle musique classique et contemporaine serait repris par un professeur coordinateur afin de décharger la coordination générale et recentrer ses missions sur la communication interne, la gestion des projets, l'organisation pédagogique et les relations entre les enseignants et la direction.

Organigramme prévisionnel :

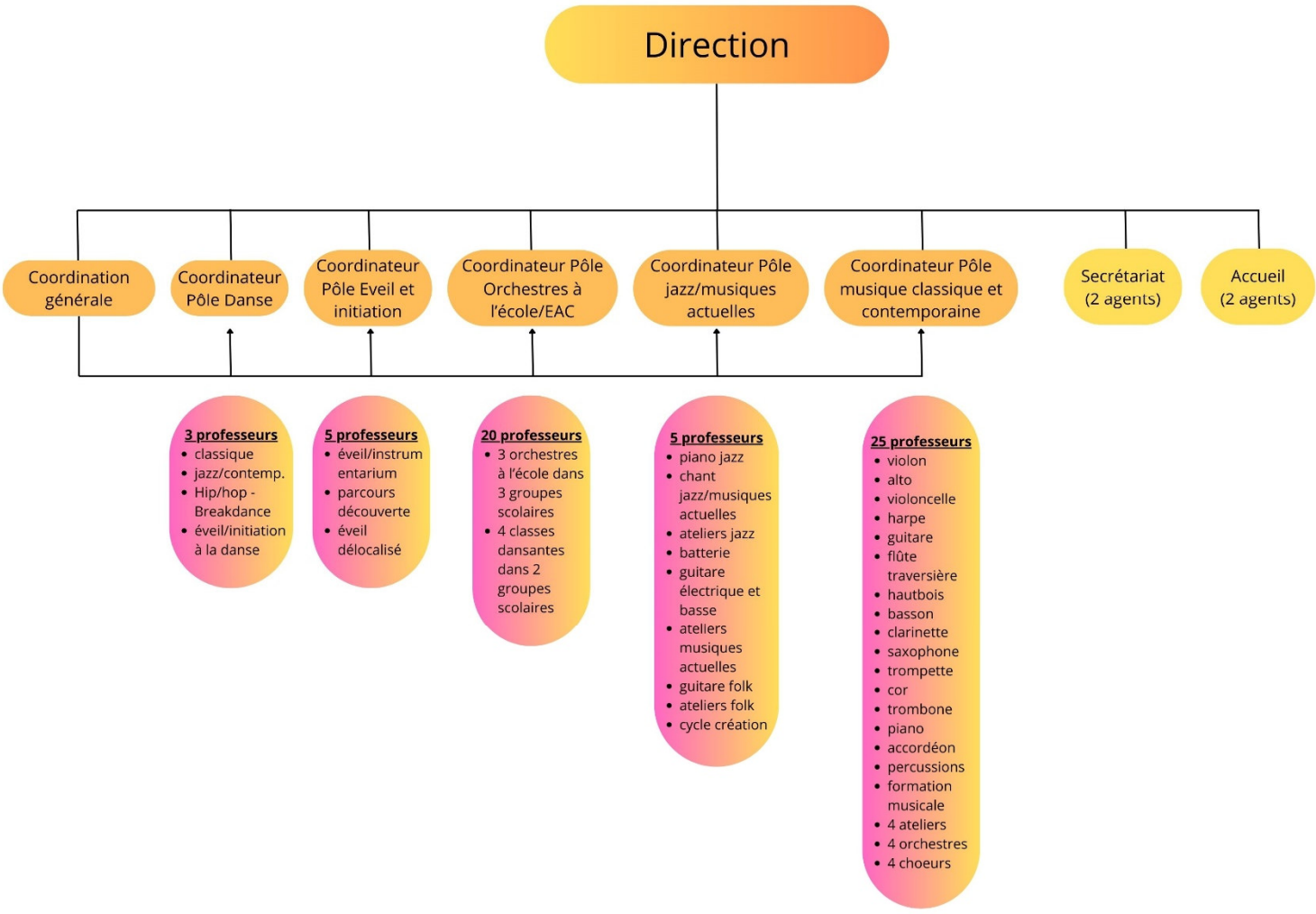

1.4.2 Aboutissement du chantier sur la formation musicale

Toutes les expériences pédagogiques abordées sur les 6 dernières années nous ont conduit à une réflexion plus globale sur les contenus et les objectifs des apprentissages en formation musicale.

Nous constatons depuis plusieurs années un abandon du cursus général au-delà du cycle 1 au profit du cycle projet où la formation musicale est facultative. Notre choix de réduire le temps de cours hebdomadaire de formation musicale s'explique par une volonté de conserver nos valeurs pédagogiques en incitant à suivre un cursus musical complet, et aménager un emploi du temps compatible avec l'organisation familiale d'aujourd'hui.

La Formation Musicale a pour objectif de développer une culture générale autour de la musique, et d'inviter les élèves à découvrir des répertoires qu'ils connaissent peu, tout en approfondissant ceux qui les ont amenés à s'engager dans des études musicales. L'apprentissage en cours de formation musicale passera par la pratique vocale et un travail par thématique (histoire de la musique, compositeur, œuvre) qui donnera du sens aux apprentissages théoriques. Cette nouvelle manière d'aborder la formation musicale permettra de développer l'autonomie des élèves dans leur pratique instrumentale.

Le cycle 1 est basé sur l'apprentissage des notions générales de la musique comme la lecture, la pratique vocale et instrumentale, et les éléments qui permettent les bases de sa compréhension. Avec une pratique vocale régulière, l'objectif est de développer la capacité d'écoute et affiner la justesse pour faciliter la pratique instrumentale. Les notions d'écrit passeront par l'étude des œuvres, avec tout le bagage théorique nécessaire pour décrypter ce qui en compose l'écriture.

Le cycle 2 est le cycle de l'approfondissement. Les élèves acquièrent les outils nécessaires au développement d'un projet musical personnel. Grâce aux notions d'analyse et de théorie, le cours de formation musicale donne aux élèves des clés de compréhension, facilitant l'accès à l'exécution musicale, à l'interprétation et au déchiffrage.

A l'issue du cycle 3, les élèves auront suffisamment d'outils pour s'épanouir dans leur pratique instrumentale et artistique. Ils auront ainsi un bagage suffisamment solide pour continuer à jouer et partager la musique en autonomie, ou de faire le choix d'études pré-professionnalisantes.

1.4.3 Accompagnement des évolutions professionnelles

Les métiers de la filière de l'enseignement artistique sont en tension dans la fonction publique. Le cadre d'emploi des ATEA et des PEA s'est fragilisé en raison de plusieurs causes :

• La raréfaction des concours et la faible attractivité de la grille de rémunération de la filière.
• La difficulté de recruter des candidats à la formation diplômante (DE / CA).

Nous devons reconsidérer l'accompagnement des équipes dans leur évolution professionnelle en considérant les grades de catégorie B et A comme une progression de carrière.

Aujourd'hui, l'AMD manque de formalisation d'une ambition politique claire lui permettant de déployer les ressources humaines nécessaire à une organisation efficiente.

1.4.4 Accompagnement piano des cours de danse

L'AMD, dans sa proposition de cours de danse, doit pouvoir se démarquer des autres établissements proposant de la danse sur le territoire. La présence d'un accompagnateur pianiste dans les cours de danse permettrait au professeur de dégager du temps d'attention et de réactivité vis-à-vis des élèves, qui serait déchargé de la mise en musique des exercices, support indispensable aux apprentissages de la danse. L'accompagnateur a un rôle moteur lors du cours, improvise, construit des ambiances et suscite des énergies en apportant un soutien artistique aux danseurs.

1.5 Les besoins RH à l'AMD

1.5.1 La fonction d'accueil et de maintenance

Dans le recensement des missions dévolues aux établissements d'enseignement artistique, celle concernant la sécurité des biens et des personnes est incontournable.

Il apparaît nécessaire de restructurer les équipes administratives qui garantissent la sécurité, la pérennité et la sérénité du fonctionnement quotidien d'un établissement qui accueille en moyenne 2400 usagers par mois.

Avec l'agrandissement du bâtiment, l'AMD dispose aujourd'hui d'un équipement adéquat, adapté à l'enseignement artistique. Cependant, classé ERP en type R-L en 3ème catégorie, il doit répondre à la législation en vigueur. Or, à l'heure

actuelle, l'AMD est ouverte aux parents et élèves sans aucune présence d'accueil ou de secrétariat entre 18h et 21h30 (fin des cours) et le samedi de 8h à 15h30. Le bâtiment n'est donc pas sous surveillance au plus fort du temps d'enseignement. Il en est de même dans les gymnases communautaires qui ne sont pas sécurisés lors de l'accueil des élèves.

L'AMD a un besoin sur le suivi et la maintenance du matériel, la préparation technique des spectacles, la gestion de l'inventaire du matériel et de la partothèque, l'aide au transport de matériel. Il est donc désormais indispensable de pourvoir ces heures en recherchant la solution la plus optimale au niveau de l'organisation générale de la CCMP.

1.5.2 Prestation technique des spectacles

Nous ne bénéficions pas en interne de personnes ayant le temps ou les compétences nécessaires à la régie son et lumière des productions de l'AMD. Dans les évènements qui nécessiteront une technique spécifique, nous ferons appel à des prestataires externes dont les missions seront incluses dans la mise en place des projets de l'AMD.

1.5.3 Outils numériques de communication

Le projet de transition numérique de l'AMD reste au cœur des priorités de notre organisation.

Les périodes de confinement ont montré l'extrême agilité des équipes pour proposer une offre pédagogique différente et reposant entièrement sur l'usage d'outils numériques. Fort de ces expériences, l'AMD travaille à faire avancer pas à pas mais rapidement et concrètement un projet numérique cohérent. Après des investissements en matériel, un site internet propre à l'établissement a vu le jour en septembre 2018.

Afin de faciliter l'accès des familles et des professeurs, l'AMD souhaite intégrer l'ENT (environnement numérique de travail) du progiciel Duonet destiné à tous les enseignants et élèves de l'AMD. Cet espace numérique partagé est conçu pour simplifier l'organisation des ressources pédagogiques, centraliser toutes les informations, télécharger des documents, partager des liens utiles, le tout dans une seule et unique plateforme.

1.5.4 Renouvellement du matériel et parc instrumental

L'AMD est soucieuse de poursuivre le renouvellement de son parc instrumental et du matériel de plus en plus vieillissant, et obsolète en termes d'informatique. Il sera important d'établir un plan budgétaire pluriannuel sur la période du projet d'établissement pour un équipement performant, et poursuivre l'entretien de l'existant pour le bon fonctionnement des activités pédagogiques de l'AMD.

1.6 Multiplier les démarches participatives

Nous souhaitons faire vivre un projet qui s'appuie sur des démarches participatives fortes en impliquant l'ensemble de nos élèves, de leurs familles, les professeurs de l'AMD, nos partenaires en lien direct ou indirect avec nos activités.

Au regard de la dynamique existante, l'objectif à atteindre est ambitieux.

Nous allons conforter les instances de concertation (conseil pédagogique, conseil d'établissement et conseil des élèves) en interrogeant leur fréquence, le format des échanges et les contenus abordés. Nous allons aussi imaginer d'autres lieux d'échanges, plus informels, pour permettre des propositions spontanées et moins normées.

Les outils numériques de communication, en développement à l'AMD, peuvent être des leviers favorisant ces dynamiques de participation et de coopération.

Lieu d'accueil de la jeunesse, l'AMD souhaite impliquer davantage les élèves dans la vie au quotidien de l'établissement mais aussi dans l'évolution de ses propositions pédagogiques.

Le conseil de vie de l'AMD, mis en place en 2023, doit, à terme, être l'instance qui fait vivre cette ambition.

La saison culturelle de l'AMD permet l'émergence de projets partenariaux et participatifs. Elle est le lieu idéal de l'expérimentation, de la place laissée aux propositions artistiques des élèves favorisant ainsi leur autonomie et leur créativité.

Notre saison permet aussi la rencontre avec des propositions extérieures émanant d'associations, d'équipements partenaires, de structures éducatives ou sociales.

1.7 Le développement de la pratique amateur

1.7.1 Master-classes et artistes invités

Nous souhaitons développer l'offre de stages et master classes, qui doit être considérée comme une activité complémentaire et obligatoire aux cours, avec une participation a minima sur l'année. Nous devons mettre en place une communication sur les activités du pôle danse de l'AMD pour les rendre accessibles au public extérieur.

Nous voulons développer les rencontres en invitant des artistes lors de concerts ou master-classes et renforcer notre partenariat avec le Théâtre Allégro afin de construire de véritables projets pédagogiques avec les artistes invités, tout en poursuivant notre participation aux avant-scènes de la programmation.

Notre programmation répond à de larges thématiques artistiques. Nous souhaitons avant tout permettre à nos élèves de progresser dans la maîtrise de leur pratique artistique par la rencontre avec d'autres univers.
Il s'agit donc pour l'AMD de cultiver des partenariats pour que nos élèves accèdent à des espaces scéniques multiples, de l'espace public aux grandes scènes, des publics les plus différents possibles.

1.7.2 Les parcours d'apprentissages

Des valeurs fortes sont au cœur des parcours d'apprentissage et il convient de les rappeler en préambule des évolutions à venir :

- L'expérience artistique comme fil conducteur à l'apprentissage
- Le collectif comme contexte d'apprentissage favorable
- Une exigence et une bienveillance dans l'accompagnement de chacun quel que soit son projet.
- Une capacité à accompagner des projets d'excellence

• Notre volonté de faire grandir en chacun l'inspiration poétique et l'imaginaire.

Toutes les orientations qui seront prises s'inscriront dans cet état d'esprit et ces valeurs, contribuant à l'émancipation de tous nos élèves et des publics côtoyant l'établissement.

1.7.3 Poursuite de l'Ecole du spectateur

L'association Dyapason participe à la formation des jeunes artistes en leur proposant d'assister à des spectacles de qualité, sélectionnés par les professeurs de l'AMD. En partenariat avec l'association Dyapason, l'AMD propose aux élèves un module « Pratique du spectateur » leur permettant de profiter de places de concert gratuites dans les grandes salles de spectacles lyonnaises.

Axe 2
L'axe social

L'Éducation Artistique et Culturelle est une démarche centrale dans le portage des politiques culturelles publiques sur le plan national.

Le Conservatoire est un maillon de cette chaîne au niveau métropolitain et contribue sur un ou l'ensemble des « piliers de l'EAC » à jouer son rôle éducatif. Le Conservatoire est également un acteur dans la pratique autour de projets portés par d'autres acteurs et répond ainsi au point 8 de la Charte de l'EAC sur le principe de coopération dans la construction des projets. S'appuyant sur les dispositifs artistiques déjà en place, l'AMD devient un acteur essentiel dans le développement de l'éducation culturelle porté par la CCMP à travers son projet de politique culturelle.

2.1 Une politique tarifaire attractive

La refonte de la grille tarifaire en 2022 fait suite à la volonté des élus de la CCMP qui ont souhaité une grille tarifaire plus démocratique, plus adaptée aux différents revenus des usagers et permettant un accès à la musique et à la danse pour tous. Cette nouvelle grille tarifaire comporte 15 tranches de tarification différenciées et les élèves du cycle adulte en musique et en danse sont impactés par le calcul du quotient familial. Le tarif est désormais unique pour les cycles diplômants et non-diplômants en musique et en danse.

2.2 Articuler les temps scolaires et périscolaires

2.2.1 Musiciens intervenants (service éducation sport de la CCMP) :

Les musiciens intervenants et les enseignants de l'établissement jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des établissements scolaires vers l'ouverture d'une pratique artistique. Avec plus de 80 heures d'interventions par

semaine, toutes les classes des 10 établissements scolaires de la CCMP bénéficient de musique à l'école, ainsi que les crèches, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles, centre Romans Ferrari.

Un projet sur l'Histoire de la musique a été monté en 2023 en transversalité avec l'équipe des MIMS, le module Théâtre en musique et quelques enseignants de l'AMD.

La création des orchestres à l'école a permis d'amplifier le lien entre les MIMS et l'équipe des enseignants de l'AMD à travers un projet partagé.

2.2.2 Orchestres à l'école et classes dansantes

Notre intention est de pérenniser sur le long terme la présence des orchestres à l'école sur le territoire et proposer une alternance dans les établissements scolaires de la CCMP.

Nous avons également la volonté de poursuivre nos actions sur les classes dansantes en proposant un élargissement du dispositif et une alternance dans les établissements scolaires.

L'AMD prépare l'accueil de ces élèves à l'issue de ces années, afin d'accompagner les familles dans la poursuite de la pratique musicale et chorégraphique.

2.2.3 Mise en place de classes CHAM

Les classes à horaires aménagés sont des dispositifs spécifiques construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ces dispositifs prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

La pertinence de la mise en place d'un tel projet est en réflexion. Son éventuelle mise en œuvre nécessite un portage politique fort pour venir en soutien de la pratique musicale des élèves dans le cadre fixé par l'Éducation Nationale et sans moyens financiers ad hoc.

2.2.4 Convention musique avec le collège Anne Frank de Miribel

L'AMD souhaite poursuivre le dispositif convention musique mis en place il y a 20 ans avec le collège Anne Frank de Miribel permettant aux élèves de 6ème

et 5ème de bénéficier d'un aménagement horaire pour leur cours d'instrument et de formation musicale sur l'AMD, la pratique collective étant prioritairement pratiquée sur le temps méridien au collège. Les élèves qui choisissent la convention musique suivent un cursus général sur l'AMD et s'engagent à poursuivre la convention musique sur les deux années.

2.2.5 Le temps périscolaire : les cours d'éveil à la musique et à la danse délocalisés

Ces cours d'éveil se déroulent actuellement sur les classes de moyenne et grande section sur trois établissements scolaires de la CCMP. La volonté de l'AMD est de les déployer sur d'autres établissements scolaires sur le temps périscolaire pour faciliter la proximité et éveiller l'intérêt artistique des enfants.

2.3 Formation des enseignants

L'AMD fait le choix de proposer des formations aux enseignants se déroulant majoritairement lors des séminaires de sortie ou de rentrée scolaire pour que la formation s'adresse à une majorité d'enseignants intéressés et disponibles et qu'elle corresponde aux intérêts éducatifs et personnels recherchés par les enseignants.

Sur le premier trimestre de l'année scolaire, l'AMD proposera différentes thématiques de formation sous la forme d'un sondage, ce qui permettra de définir le projet de formation en intra au plus proche des attentes de l'équipe. Ces thématiques resteront sur le domaine de l'enseignement artistique, que ce soit sur la pédagogie, la psychologie, la physiologie, des outils pédagogiques novateurs, des pratiques artistiques…

2.4 Accessibilité de notre établissement et de nos programmes pédagogiques

Dans la continuité de la révision de la grille tarifaire réalisée en 2023 pour être au plus près des capacités contributives des familles, nous poursuivrons l'évolution de nos cursus d'études pour proposer un parcours adapté permettant aux élèves des orchestres à l'école et des classes dansantes de poursuivre leur apprentissage en musique et en danse.

L'accessibilité passe également par une communication réfléchie et clarifiée. La création du site internet et la mise en place des panneaux d'affichage numériques ont amélioré cette communication. La rédaction d'une nouvelle plaquette a permis une large diffusion des actions de notre établissement. Nous devons rester attentif à faire évoluer notre communication et la développer par d'autres moyens.

La création du complexe cinématographique de la côtière devra être en lien avec les équipements culturels et éducatifs structurants du territoire pour proposer des animations. L'AMD sera un acteur fort avec son équipe enseignante, à travers la musique et la danse (ciné-concerts, conférences musicales, expressions chorégraphiques …)

L'AMD accueille des élèves de l'âge de 6 mois à 80 ans. Il existe un lien fort avec l'espace petite enfance de Miribel par l'accueil des tout petits sur des séances de musique au sein de l'AMD.

L'AMD est prête à répondre et accueillir des élèves en lien avec le CADA (centre de réfugiés) ou proposer des interventions pédagogiques auprès de Romans Ferrari et des interventions musicales auprès des résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Passerelles de la Dombes » de Tramoyes.

L'AMD poursuit sa présence régulière avec les EHPAD et maisons de retraite (auditions, concerts, goûters de Noël, carnaval, fête de la Saint-Patrick …). Nous nous engageons dans des projets intergénérationnels en lien avec les classes de danse et les EPHAD (projet avec la compagnie Momentum).

L'AMD doit s'engager dans une démarche d'accueil et d'écoute bienveillante envers les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage. Elle sera particulièrement attentive à la problématique du handicap « qui n'est pas dit » par les parents, souvent par crainte que l'enfant ne puisse pas accéder aux mêmes enseignements. Il sera nécessaire d'adapter le formulaire d'inscription en ligne afin de permettre aux familles de signaler un éventuel handicap ou troubles d'apprentissage. L'AMD a déjà proposé une formation sur les troubles DYS et fera le nécessaire pour accompagner les enseignants qui souhaiteraient approfondir leur formation sur le domaine du handicap et des troubles d'apprentissage.

2.5 Promouvoir l'égalité F/H (élèves, personnel, enseignement…)

Dès le premier accueil, il faut que la référence aux stéréotypes genrés soit battue en brèche et remplacée par une approche valorisant les effets bénéfiques de la mixité etl'épanouissement partout où il sera possible pour garçons et filles.

Par exemple, en danse, il faut inciter à augmenter la participation masculine. C'est la même chose pour certains instruments, où la présence féminine est mineure (cuivres, saxophone, percussions batterie) et où dans certaines disciplines les garçons sont peu représentés (flûte traversière, harpe, guitare, piano).

Au niveau du personnel, nous encouragerons un équilibre entre les femmes et les hommes en termes de recrutement, à compétences égales, aussi bien sur les postes d'enseignement que des artistes invités (résidences, master-classes …), ou les jurys d'examens.

Dans l'enseignement, nous poursuivrons le travail engagé en 2021 sur les œuvres des musiciennes méconnues en les mettant en valeur dans nos concerts et nos enseignements.

2.6 Ecologie et mobilité

En l'absence d'un arrêt de la navette Colibri pour desservir l'AMD, la CCMP a aménagé un chemin piétonnier qui rejoint la Grande rue de Miribel, non loin des arrêts de la ligne Philibert. Pour éviter une trop grande circulation aux abords de l'AMD, nous étudierons la possibilité de mettre en place une application de covoiturage. Les élèves et les usagers de l'AMD ne bénéficient pas d'un garage à vélos couvert et de dimensions suffisantes, afin d'être attentifs aux enjeux environnementaux.

Axe 3
L'axe territorial

3.1 Attractivité et rayonnement

3.1.1 Attractivité

Depuis de nombreuses années, nous faisons le constat que la dénomination « Académie de musique et de danse » crée une confusion entre le secteur public et le secteur privé, ce qui nuit au rayonnement de l'établissement et à sa légitimité. Son enseignement de qualité doit être valorisé par une validation de classement en tant que « Conservatoire à rayonnement intercommunal ».

3.1.2 Rayonnement artistique

L'AMD, au regard de son statut d'établissement d'enseignement ne peut pas répondre systématiquement aux sollicitations spécifiques des communes et des associations sur des évènements à vocation d'animation. Le domaine de l'enseignement artistique reste la priorité dans les missions de l'AMD.

L'AMD poursuit sa présence régulière avec les EHPAD et maisons de retraite, ainsi qu'avec le réseau de lecture publique de la CCMP dans l'organisation du mois des Arts (rayonnement sur les bibliothèques du territoire).

L'AMD s'efforce d'être présente à la Fête de la musique, évènement à portée nationale, et éventuellement à d'autres manifestations festives organisées par les six communes, dans la limite des propositions pédagogiques de l'AMD.

L'AMD propose sa participation musicale ou chorégraphique dans la saison du Théâtre Allégro. Dans le cadre de la convention tripartite entre la CCMP et le théâtre Allégro, il est important que les spectacles de l'AMD soient privilégiés dans le calendrier de saison. L'AMD pourrait être force de proposition dans la construction de la programmation artistique et culturelle du Théâtre Allégro. Il serait intéressant de proposer un projet artistique des élèves dans la programmation de la saison une fois par an, ou a minima dans une première partie de spectacle. Cela peut être l'occasion d'initier des rencontres avec les artistes se produisant au Théâtre Allégro.

3.1.3 Présence aux cérémonies officielles (11 novembre et 08 mai)

Depuis des années, nous faisons le constat qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les familles et les élèves volontaires pour participer aux cérémonies officielles. Pour autant, nous encourageons les élèves musiciens à venir accompagner ces cérémonies. Pour se produire, l'AMD ne peut pas se baser uniquement sur le volontariat des élèves car cela constitue des groupes trop fragiles (contrainte des familles, déséquilibre des effectifs instrumentaux…). La proposition de l'AMD serait de se baser sur un groupe pérenne, l'orchestre de l'Espérance de Beynost (*orchestre de 40 musiciens*) pour y ajouter les musiciens volontaires de l'AMD et ainsi alterner dans les communes la participation musicale aux cérémonies.

3.1.4 Réalisation de projets avec les associations et structures institutionnelles du territoire

En 2024, l'AMD s'inscrit dans un partenariat avec CeSAM et le Point d'Accueil Ecoute Jeunes Côtière ADSEA pour réaliser une fresque sur un des murs extérieurs du bâtiment. Ce projet est encadré par deux artistes graffeurs : Heta-One et Monsieur S.

L'AMD souhaite qu'un volant d'heures supplémentaires soit destinées à construire un projet en partenariat avec d'autres structures culturelles et des associations partenaires : développer des actions de sensibilisation et de découverte avec les centres sociaux (CeSAM, Artémis), proposer une participation des élèves sur des évènements culturels (Woodstour : projet itinérant, participatif et pluridisciplinaire, qui a pour objectif d'initier un dynamisme culturel dans différents quartiers afin de créer du lien entre les habitants et les structures socio-culturelles locales). L'inexistence de ce volant d'heures a bloqué l'avancée des projets engagés à la suite d'échanges sur les deux derniers projets d'établissement.

3.2 Le classement du conservatoire

Avec ce projet d'établissement, nous avons la volonté de demander le classement de l'établissement comme conservatoire à rayonnement intercommunal.

Ce classement donnerait une légitimité à l'établissement en prenant en compte la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale. Répondant déjà à la totalité des critères nécessaires à cette labellisation, l'enjeu de ce classement est de valoriser et soutenir le rayonnement de la structure sans que son budget et son organisation en soit impactés.

Cela renforcerait la reconnaissance de l'équipe enseignante dans sa capacité à mener en continu un projet de territoire. Le classement des établissements publics d'enseignement artistique est inscrit au sein de l'article R461-1 du Code de l'Éducation.

3.3 L'AMD comme pôle ressources du territoire

L'AMD, en tant qu'équipement culturel communautaire a un rôle spécifique à jouer pour développer de nouveaux projets en coopération avec tous les autres acteurs sportifs, culturels, sociaux, médico-sociaux du territoire.

L'organisation régulière des stages ou master-classes ouverts et gratuits pour tous nous positionne comme lieu de ressource et de propositions musicales et chorégraphiques.

Par l'ouverture de conférences sur l'Histoire de la musique et de la Danse et les clés de compréhension musicale et chorégraphique, l'AMD souhaite s'ouvrir à un public plus large qui souhaite découvrir ou approfondir les arts, sans pour autant être déjà musicien ou danseur.

En tant que seul établissement à rayonnement inter-communal au carrefour de la plaine de l'Ain et du plateau de la Dombes, il nous semble intéressant d'inviter les différents lieux culturels ou d'enseignement à construire avec nous des projets artistiques.

Nous poursuivrons nos partenariats avec les structures artistiques associatives sur le territoire de la CCMP et de la Côtière. Dans la limite de ses connaissances et compétences, le directeur de l'AMD peut orienter les demandes des communes dans le choix de programmation culturelle.

Remerciements

Rédaction et conception : Bernard Burlat directeur de l'AMD et Alix Bonniau-Balardelle, coordinatrice générale de l'AMD avec la participation du Conseil Pédagogique *(Rita Da Rocha Queiroz – pôle éveil & initiation, Maïté Cebrian-Abad – Pôle danse, Tatiana Bechlitch- Szönyi – pôle formation musicale)*.

Pour leur soutien, l'équipe pédagogique remercie :

- Madame Caroline Terrier, Présidente de la CCMP
- Monsieur Xavier Deloche, Vice-Président de la CCMP, en charge de la Culture
- Madame Anne Bertho, directrice du Pôle Culture Sport et Cohésion Sociale
- Monsieur Olivier Jacquetand, directeur général des services
- Tous les enseignant-es de l'AMD
- Tous les élèves de l'AMD et leurs parents
- L'association des parents d'élèves de l'AMD « Dyapason »
- Tous nos partenaires structurels

Frise chronologique des bilans et prospectives du projet d'établissement

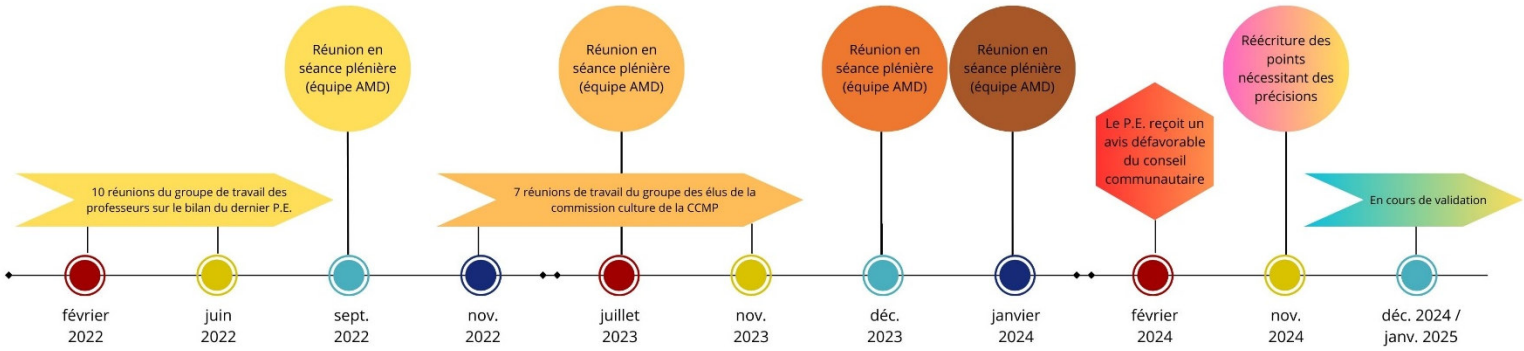

Annexes

BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT AMD 18-23

Académie de Musique et de Danse de la CCMP

Dans l'idéal, il serait souhaitable de faire coïncider la validité du Projet d'établissement de l'AMD avec la période du mandat communautaire.

Sur la première année du mandat, la réécriture du projet sera valable les cinq années suivantes, à partir des ajustements dans la politique culturelle communautaire.

De manière générale, on note que les valeurs poursuivies ces précédentes années étaient fort nombreuses. Il conviendra de revoir à la baisse les ambitions (valeurs et missions) du projet d'établissement de l'AMD, ou bien, d'accorder les moyens humains, matériels, financiers, nécessaires à la réalisation des différents objectifs.

Organisation pédagogique

1. **Pérenniser l'organisation pédagogique (Conseil pédagogique et réunions plénières)**

- Réorganisation des cursus de l'AMD (renommage des parcours et impression et diffusion d'une nouvelle plaquette de présentation de l'AMD en mai 2023).
- Création d'un conseil de vie de l'AMD

2. **Actualisation des missions des responsables de pôle en fonction des évolutions pédagogiques et des projets menés.**

- Restructuration du conseil pédagogique la création de 3 pôles : musique, danse, découverte et initiation.

3. **Redéfinir les missions ponctuelles et les missions pérennes et les répartir au sein du conseil pédagogique.**

- Identification des missions de chaque coordinateur.

Démocratisation de l'enseignement artistique

1. **Elargissement de l'offre pédagogique**

Création de nouveaux cours et ouverture sur de nouvelles esthétiques (cultures urbaines)

2. **Refonte de la grille tarifaire en ce qui concerne les tranches inférieures, pour favoriser l'accès aux familles les plus démunies, et notamment celles non imposables.**

3. **Développement du parc instrumental de l'AMD, partenariat avec l'association Dyapason.**

Ouverture à tous les publics

1. **Réaliser des actions de sensibilisation artistique dans les EPHAD et maisons de retraite.**

2. **Réaliser des actions de sensibilisation artistique dans les structures associatives du territoire.**

Renforcement des pratiques amateurs au sein de l'enseignement artistique spécialisé

1. **Consolidation des pratiques collectives de l'AMD**

- Mise en cohérence des pratiques collectives vocales et instrumentales.

2. **Définir les cursus et parcours en musiques actuelles**

- En cours de construction

3. **Développer l'autonomie, l'expérience de la scène, la pratique amateure**

- Mise en place de modules complémentaires dans l'objectif de développer l'autonomie des élèves.

4. **Proposer aux élèves des échanges avec des musiciens professionnels, dans le cadre du partenariat avec le Théâtre Allégro, en fonction de sa programmation (master class, bords de scènes, rencontres …).**

- Participation musicale et chorégraphique en avant-scène du Théâtre Allégro et participation aux master-classes de danse.

5. **Maintien des multiples manifestations sur le territoire.**

6. **Permettre aux élèves du cycle projet de travailler sur des objectifs annuels.**

- Création d'un contrat d'objectifs pour les élèves du cycle projet.

7. **Développer l'idée du contrat de « groupe autonome », élargir l'offre de production scénique aux élèves et groupes autonomes de l'AMD.**

- Création d'un contrat « groupe autonome » pour les élèves désireux de répéter en autonomie dans les heures d'ouverture de l'AMD. En dehors de ce temps, il n'est actuellement pas possible d'accueillir un groupe de musiciens extérieurs dans des conditions de sécurité de locaux adaptés. Il manque également des moyens financiers pour définir un volant d'heures accordé aux professeurs pour les accompagner.

8. **Développer l'offre de stages et masterclass en danse**

9. **Promouvoir l'égalité homme/femmes**

- Ce sujet reste à poursuivre et approfondir à différents niveaux dans l'AMD (élèves, personnels, enseignement).

Actions en direction de la jeunesse et des établissements scolaires

1. **Travailler en étroite collaboration avec le département des MIMS.**

2. **Renforcer le lien existant entre l'Académie et les établissements scolaires du territoire (écoles maternelles, élémentaires, collège A. Frank) et pérenniser les actions d'éducation artistique dans les groupes scolaires commencées lors du précédent projet d'établissement.**

- Mise en place de 3 Orchestres à l'école et de 4 classes dansantes dans 5 écoles du territoire en septembre 2023
- Poursuite de la convention musique en partenariat avec le collège Anne Franck de Miribel.
- Reprise de la classe cordes en 2023 pour les élèves désireux de débuter le violon ou le violoncelle en collectif avec un instrument prêté par le collège.

3. **Classes CHAM et CHAD : étude de la faisabilité de mise en place de CHAM et de CHAD (section sportive) sur la scolarité du primaire et du collège.**

4. **Elargir les cours d'éveil ou danse délocalisés**

- trois groupes scolaires bénéficient de cours d'éveil délocalisés. Depuis septembre 2023, les cours d'éveil délocalisés dans les groupes scolaires de Miribel ont dû être supprimés à cause des contraintes horaires imposées par le périscolaire.

Rayonnement de l'AMD sur le territoire

1. **Maintenir le rayonnement artistique sur les six communes de la CCMP.**

2. **Faire évoluer le mode de réservation des salles communales**

- les communes doivent anticiper les sollicitations de participation de l'AMD aux évènements communaux afin de respecter le temps pédagogique nécessaire au montage des prestations des élèves (fonctionnement en année scolaire).

3. **Décider d'une organisation dans le cadre des cérémonies officielles (11/11 – 08/05)**

- L'AMD en tant qu'établissement d'enseignement artistique n'a pas vocation à participer musicalement aux cérémonies officielles.
- Solution envisageable : alterner dans les communes la participation musicale aux cérémonies.

Diffusion et communication des actions de l'AMD

1. **Participer à la concertation concernant la création d'un site dédié à l'AMD sur internet.**

- Mise en place du site internet de l'AMD en 2018
- Communication renforcée par une plateforme de partage pédagogique, d'une chaîne Youtube, et des réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

2. **Installer des panneaux d'information CCMP / AMD (affichage sous vitre), pour diffuser sur chaque commune les activités et événements de l'AMD.**

- L'AMD s'est doté de deux écrans numériques pour diffuser les informations relatives à ses manifestations.

3. **Renforcer l'utilisation du livret de l'élève via l'extranet familles de Duonet, pour le suivi et la communication avec les parents.**